

Expéditeur :  
Metzmacher Maxime  
Institut de Zoologie  
22, quai van Beneden  
B 4020 Liège  
BELGIQUE

Liège, le 16 octobre 1983.

A Monsieur le Wali

Monsieur le Wali,

De nombreux travaux scientifiques ont reconnu l'importance internationale des marais de la Macta, situés dans l'Est oranais. Cette vaste zone humide, ainsi que les dunes qui la bordent le long du Golfe d'Arzew, mériteraient de ce fait de bénéficier de mesures particulières de protection. Il serait souhaitable qu'elles s'étendent également aux lacs des Gharabas et de Télamine, à la mare de Bou-Fatis et à la sebkha d'Arzew, car, pour l'avifaune, ces zones humides forment un tout.

Actuellement, ' La Macta' connaît toutefois de sérieux problèmes :

- l'oued Sig a colmaté partiellement son entrée dans ces marais. Cela provoque, depuis quelques années, l'assèchement estival des plus grands plans d'eau avec, notamment, comme corollaire la disparition de leurs carpes et la diminution de leurs populations d'oiseaux nicheurs.
- la forêt des dunes de la Macta et son marais côtier subissent de multiples dégradations (voir documents photographiques en annexe)

Pour restaurer ces milieux remarquables, nous suggérons de :

- favoriser l'écoulement de l'eau vers la basse plaine de la Macta en recreusant l'entrée de l'oued Sig dans les marais, ainsi qu'en ouvrant la digue qui longe le pipe-line passant au nord du Sig. Parallèlement, il est indispensable, pour les oiseaux et les poissons, de maintenir en eau cette basse plaine en période estivale. Pour cela de petits ouvrages freinant l'écoulement de l'eau des canaux de drainage vers la Méditerranée sont à réaliser ou à restaurer ( par exemple la digue empierrée du trek Bou-Nefer; voir carte ci-jointe). Les rigoles d'érosion dans le nord de la basse plaine sont évidemment à obturer.
- lutter contre la pollution des oueds, en particulier celle de l'oued Sig
- interdire toute circulation du public et des animaux domestiques dans la forêt des dunes de la Macta. Cette mesure est absolument indispensable pour permettre la restauration de ce milieu très fragile. Les Forestiers, la Protection civile pourraient peut-être veiller au respect d'une telle interdiction. La présence d'unités sanitaires sur les plages en faciliterait, par ailleurs, également le respect. Enfin, il est souhaitable d'empêcher l'accès des plages aux voitures et camions.
- interdire les décharges d'immondices dans les milieux de grand intérêt biologique.

../..

- remplacer la lutte chimique contre les moustiques par une lutte biologique en introduisant, par exemple, un poisson tel que le Gambusie capable de s'attaquer aux larves de moustiques. Une telle mesure vient d'être appliquée à Annaba.

En vous remerciant de votre attention pour ce cri d'alarme, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Wali , l'assurance de notre considération.

Maxime Metzmacher  
Service d'Ethologie  
Institut de Zoologie  
22, quai van Beneden  
4020-LIEGE (Belgique)

Bernard Ochando-Bléda  
Maître-Assistant en  
Zoologie-Ecologie  
Institut National Agronomique  
El Harrach (Algérie)

Jean-Paul Jacob  
Institut royal des Sciences  
Naturelles de Belgique  
31, rue Vautier  
1040-BRUXELLES (Belgique)

Annie Jacob-Remacle  
Laboratoire de Zoologie générale  
et faunistique  
Faculté des Sciences Agronomiques  
5800-GEMBLoux (Belgique)

Dolf van Wijk  
Laboratory of Aquatic Ecology  
Faculty of Science  
Catholic University  
Toernooiveld  
6525 ED Nijmegen  
The Netherlands

Paul Rutjes  
Ministry of Agriculture  
and Fisheries  
Postbus 20401  
2500 EK Den Haag  
The Netherlands

Mörzer Bruyns, Prof. Dr. Maurice P.  
Department - Nature conservation  
Agricultural University  
Wageningen (Netherlands.)